

Je sollicite un prêt de (montant à préciser) €, remboursable en (nombre de mensualités à préciser)..... mensualités (**prêt maximum de 300 € remboursable en 12 mensualités maximum (la mensualité ne pourra pas être inférieure à 8 €)**), pour régler :

des dépenses liées à la scolarité de mon/mes enfant(s)

Préciser :

des charges liées à mon logement

Préciser :

des dépenses liées à ma mobilité

Préciser :

des frais médicaux ou paramédicaux exceptionnels non pris en charge par les organismes de sécurité sociale et mutuelles

Préciser :

des dépenses liées aux loisirs

Préciser :

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre un justificatif correspondant à votre demande.

Je certifie sincères et véritables tous les termes de ma déclaration. Je m'engage à signaler à la caisse d'allocations Familiales de Tarn-et-Garonne tous les changements qui la modifieraient. Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution de l'aide financière « Coupe de Pouce » et à utiliser cette aide pour régler les frais mentionnés ci-dessus.

Déclaration sur l'honneur La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée, du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/5/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Madame la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne, 329 avenue du Danemark – CS 90780 – 82047 Montauban Cedex.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A,
le |_|_| |_|_| |_|_|

Signature

Vous avez besoin d'un coup de pouce ?

La Caf peut vous aider !



329, av du Danemark CS 90780 82047 MONTAUBAN cedex

3230 Service gratuit + prix appel

caf.fr

Une aide pour quoi ?

Il s'agit d'une aide sous forme de prêt qui vise à faire face à des **dépenses ponctuelles et exceptionnelles** et à préserver ou à rétablir l'équilibre financier en débloquent une situation matérielle délicate. Elle n'a pas vocation à solvabiliser de façon pérenne votre situation financière. Elle intervient en complémentarité des aides versées par la Caf ou par d'autres partenaires. Il s'agit d'une aide pour les dépenses concernant :

la scolarité d'un enfant (exemple : séjour organisé par l'école)

le logement (exemple : entretien courant du logement lié aux obligations de l'occupant)

la mobilité (exemple : réparations ou entretien courant d'un véhicule, contrôle technique, frais de remorquage)

des frais médicaux ou paramédicaux exceptionnels non pris en charge par les organismes de sécurité sociale ou mutuelles (exemple : frais dentaires, frais d'optique, frais de psychologue)

les loisirs (exemple : équipements liés à une activité sportive ou culturelle)

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

être éligible aux aides individuelles de l'Action sociale de la Caf de Tarn-et-Garonne

avoir un quotient familial inférieur ou égal à 820 €

Attention : les allocataires faisant l'objet de créances suite à une qualification de fraudes sont exclus jusqu'à apurement de la dette

Quel est le montant de l'aide ?

Vous pouvez bénéficier d'un **prêt maximal de 300 €** à condition :

d'avoir la capacité à rembourser ce prêt : cette capacité est laissée à l'appréciation de la Caf

de ne pas être en situation de surendettement (vous êtes considéré(e) en situation de surendettement si la Banque de France a déclaré recevable votre dossier de surendettement, si elle a établi un projet de plan, un plan définitif (y compris moratoire).

Quelles sont les modalités de remboursement ?

Le prêt est remboursable en 12 mensualités maximum (avec une mensualité minimum de 8 euros).

Comment en bénéficier ?

Vous devez compléter la demande d'aide « Coup de pouce » et la transmettre à la Caf. Attention ! Toute demande incomplète vous sera retournée. Après instruction de la demande, la Caf vous informera par courrier de la décision prise et des modalités d'attribution. **La Caf se réserve le droit de demander à tout moment toute pièce justificative qu'elle jugera nécessaire.**

Vos coordonnées

Votre numéro allocataire |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre nom

Votre prénom

Votre date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre numéro de téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre adresse

Votre adresse actuelle

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune

Votre situation familiale

Vous vivez en couple

Nom et prénom du conjoint

Vous vivez seul(e) Vous êtes célibataire Vous êtes séparé(e), divorcé(e) Vous êtes veuf(ve)

Vous avez des enfants ou autre(s) personne(s) à charge

oui non

Merci de compléter les informations ci-dessous :

Nom	Prénom	Lien de parenté	Situation	Date de naissance
.....
.....
.....
.....
.....

Votre situation professionnelle

	Vous	depuis le	Votre conjoint	depuis le
Salarié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chomage indemnisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chomage non indemnisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleur indépendant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maladie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (à préciser)

Votre situation au regard du surendettement

Avez-vous déposé un dossier auprès de la Commission de Surendettement à la Banque de France ?

oui (joindre obligatoirement le dernier justificatif de la Banque de France)

non

Avez-vous bénéficié d'une Procédure de Rétablissement Personnel ?

oui (à quelle date ?.....)

non

